

Vers une ère solidaire? Les Seconds États généraux de la danse professionnelle du Québec

Ariane Fontaine and Katya Montaignac

Number 132 (3), 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62914ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fontaine, A. & Montaignac, K. (2009). Vers une ère solidaire? Les Seconds États généraux de la danse professionnelle du Québec. *Jeu*, (132), 48–53.

ARIANE FONTAINE ET
KATYA MONTAIGNAC

VERS UNE ÈRE SOLIDAIRE ? Les Seconds États généraux de la danse professionnelle du Québec

*Parce que la communauté artistique
à laquelle nous appartenons aspire à un
mieux-être individuel et collectif...*

*Parce que le plaisir contagieux de la danse
mérite d'être plus largement propagé...*

*[...] Nous artistes et travailleurs de la danse,
et pour le public que nous voulons toucher
partout où il se trouve, nous nous engageons à
faire solidairement nôtre le pari de l'avenir¹.*

En 1994 avaient lieu les Premiers États généraux de la danse professionnelle du Québec. Quinze ans plus tard, la communauté de la danse se réunissait à nouveau pour discuter des problématiques qui l'animent, réfléchir à son avenir et imaginer des plans d'action ayant pour cibles la qualité, l'ouverture, la santé, l'identité et la pérennité de la discipline. Au fil des ans, si l'émergence de nouvelles structures de création et de diffusion a marqué l'art de la danse, ses pratiques et ses enjeux ont évo-

lué, et plusieurs questions brûlantes demeurent au cœur des débats².

Organisés par le Regroupement québécois de la danse (RQD), les Seconds États généraux de la danse professionnelle du Québec s'inscrivent au sein d'un long processus de travail et de réflexion. En amont, les travaux des « Grands Chantiers de la danse », lancés lors de l'Assemblée annuelle du RQD en octobre 2007, ont constitué une étape préparatoire incontournable qui s'est étalée sur plusieurs mois. Ce processus de consultation a rassemblé différents acteurs du milieu qui se sont penchés sur cinq problématiques majeures – cinq « grands chantiers » –, recueillant l'information nécessaire à l'élaboration des multiples recommandations discutées et votées lors des Seconds États généraux. Du 23 au 26 avril dernier, 210 délégués ont pris part à ce grand rassemblement. Chaque idée, voire chaque formulation, a fait l'objet de sérieuses discussions, portées parfois par le rêve, parfois par les craintes, la volonté de survie, mais souvent aussi par un désir de bien-être, de rayonnement et d'échange. À en juger par la majeure partie de ses recommandations (qu'il

1. Extraits tirés du texte *Solidairement nôtre*, écrit par Lorraine Hébert, directrice générale du Regroupement québécois de la danse, et voté à l'unanimité lors de l'Assemblée plénière des États généraux de la danse professionnelle du Québec, comme déclaration d'intentions pour l'ensemble de la communauté de la danse.

2. Pour tous les détails sur les aboutissants et les recommandations restées en suspens des États généraux de 1994, il est possible de se référer au document suivant disponible sur le site du Regroupement québécois de la danse (RQD) : Catherine Caron, *États généraux de la danse. Constats* (1994), RQD, 2007, 55 p.



Assemblée plénière des Seconds États généraux de la danse professionnelle du Québec, qui s'est tenue à l'Agora de la danse le 26 avril 2009.
© Sylvain Légaré.



Lorraine Hébert et, à l'arrière-plan, Anick Bissonnette, respectivement directrice générale et présidente du Regroupement québécois de la danse, lors de la soirée d'ouverture des Seconds États généraux de la danse.
© Sylvain Légaré.

adresse en priorité à la communauté), le milieu de la danse semble moins utopiste qu'en 1994 : plutôt que de demander des fonds supplémentaires, il s'engage à une meilleure gestion de ses ressources. Désillusionné ? Peut-être un peu. Mais surtout plus lucide : l'entraide semble être la stratégie adoptée pour permettre l'épanouissement de la discipline.

Une relève dynamique

Un premier chantier avait pour mission de déceler les réalités de la relève, ses pratiques et ses besoins particuliers, ainsi que les moyens dont elle dispose pour se développer, créer et diffuser ses œuvres. Disposant d'encore moins de moyens que les compagnies établies ou intermédiaires, la jeune génération fait preuve d'un talent particulier pour l'organisation d'événements, la communication et la mobilisation. Sa vivacité et son esprit d'initiative en font un joueur important sur l'échiquier de la danse. Ces forces, doublées des changements esthétiques qu'elle apporte, insufflent un renouveau bienvenu à la discipline, qui plus est, en période de « crise ».

À la suite des propos tenus lors d'une table ronde rassemblant les créateurs de 18 à 40 ans³ et lors d'entrevues individuelles, le comité s'est penché sur l'importance d'une meilleure gestion et d'un partage des ressources (humaines, financières et matérielles), mais également d'une transmission des connaissances et des savoirs – notamment par le biais d'initiatives telles que le parrainage et le mentorat. Ainsi, l'impératif d'une meilleure communication intergénérationnelle et le besoin de renforcer la coopération et l'esprit de communauté se sont vivement fait sentir chez les jeunes chorégraphes, tout comme la diversification des formes et des espaces de diffusion – ne se limitant pas seulement à la métropole.

3. « La relève disciplinaire en danse, (qu') est-ce que ça mange ? », le 2 mai 2008 à Tangente.



Ateliers des Seconds États généraux de la danse en avril 2009. © Caroline Charbonneau.

Quant aux recommandations préconisant une augmentation des crédits en faveur de la relève générationnelle pour la création, la production et la diffusion, elles ont été élargies, lors de l'Assemblée plénière, afin de concerner l'ensemble de la discipline. La crainte de l'injustice, du déséquilibre de l'écosystème ou de la perte (toujours plus grande) des acquis a provoqué une banalisation des enjeux et des demandes valables pour la « relève », désormais étendus à l'ensemble de la communauté, sans distinction. Sans faire la sourde oreille aux besoins criants des autres acteurs de la discipline, que reste-t-il à la lumière du mandat de ce chantier concernant spécifiquement la relève ?

Le besoin urgent d'une main-d'œuvre diversifiée

Un deuxième chantier avait pour objectif de mieux cerner la situation et les défis de la main-d'œuvre qualifiée en danse, ainsi que les phénomènes de rétention et de renouvellement de celle-ci. En effet, un sérieux roulement des ressources humaines, dû notamment à des conditions professionnelles difficiles et à une surcharge de travail, fragilise considérablement le

milieu. Les réflexions de ce comité se sont appuyées sur une étude concernant la main-d'œuvre dans les organismes de danse et ses besoins de formation continue⁴. Le comité a d'abord esquissé la conjoncture de chaque secteur de la main-d'œuvre en danse (interprète, chorégraphe, directeur artistique, répétiteur, agent de développement, médiateur culturel, travailleur culturel, conseil d'administration). Si la formation apparaît nulle pour certains secteurs (par exemple, les travailleurs culturels), elle peut aussi s'avérer inactuelle pour d'autres. L'actualisation des profils des professions et la multiplication de l'offre d'activités de formation en fonction de ces profils actualisés ont fait l'objet de vastes réflexions. La formation continue⁵ et le perfectionnement professionnel apparaissent ainsi comme une piste de solution concernant l'employabilité, la mobilité et

4. Groupe Réseau Conseil, *Portrait de la situation de la main-d'œuvre dans les organismes de danse et diagnostic des besoins de formation continue du secteur de la danse professionnelle au Québec*, RQD, 2005, 82 pages.

5. L'expression « formation continue » renvoie à un processus d'apprentissage continu qui s'étend de l'acquisition des compétences de base à la mise à jour de ce savoir et au perfectionnement.



le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, et ce dans tous les secteurs.

Enfin, une consultation réalisée auprès des écoles préparatoires et de loisirs, ainsi qu'une table de concertation consacrée à la formation en danse réunissant les cinq institutions de formation initiale de niveau supérieur du Québec ont nourri les réflexions de ce chantier. Qu'en est-il de la préparation et de la qualification des candidats qui entament une formation de niveau supérieur ? Quels sont les conditions et les besoins des institutions scolaires pour répondre aux exigences artistiques internationales ? Comment s'articulent les différents programmes de formation initiale de niveau supérieur ? La création d'une table de concertation permanente incluant tous les représentants de la chaîne de formation en danse vise la mise en place d'un système d'enseignement de la danse cohérent qui réponde aux réalités et aux enjeux de la main-d'œuvre et du milieu. Cependant, qu'en est-il de ce désir – honorable – d'ouvrir des ponts tant avec le secteur du loisir que le marché de l'emploi, alors que chacune des institutions de formation a une visée propre

(due entre autres à leurs contraintes et spécificités administratives), dont elle marque singulièrement le paysage chorégraphique ?

Pour un art en santé et une éthique du travail

Un autre chantier s'est penché sur les conditions de pratique et les exigences rencontrées par chacun des secteurs de la discipline. Afin de favoriser une meilleure adéquation entre ces conditions de pratiques et les exigences de l'art, ce comité avait pour mandat d'ouvrir un dialogue fécond entre les différents secteurs et de dégager les valeurs communes sous-jacentes à la pratique. La nécessité de trouver des solutions quant à la détérioration des conditions de travail était guidée par un fort désir de sensibilisation quant à l'importance d'un écosystème vivant et en santé.

La question de la responsabilisation – tant individuelle que collective – en matière de santé et d'éthique s'est avérée un point central et a grandement orienté les travaux et les recomman-

dations du chantier. La priorité accordée à la santé (physique et mentale) et l'amélioration des conditions de pratique concernent tous les acteurs du milieu sans exception, y compris les instances gouvernementales et subventionnaires dont le rôle est crucial à cet égard. Chacun doit s'y engager afin de contribuer au bien-être physique et psychologique de tous, mais également à la vitalité et à l'excellence de la discipline. La santé touche, par exemple, autant les interprètes que les travailleurs culturels qui pâtissent d'un sous-financement, d'un manque de ressources (humaines, financières et matérielles) générant une surcharge de travail et souvent, donc, un grand épuisement. Il en découle alors un effritement des structures (compagnies, organismes, etc.) en place. Ainsi, une recommandation visant à soutenir les efforts de bien-être – qui devraient d'ailleurs être considérés dans l'octroi de subventions – mis en place par les artistes et les compagnies a été formulée. Il importe également de reconnaître – ce que diverses recommandations adressées tant au milieu qu'aux instances gouvernementales et subventionnaires ont soulevé – l'importance du rôle de chacun (interprète, chorégraphe, répétiteur, travailleur culturel, etc.) dans la chaîne artistique et de prendre en compte ses besoins (en matière de financement, de formation, de soutien, de ressources humaines, de temps, etc.) afin d'améliorer les conditions de travail, gage de la qualité et d'un développement sain de la discipline dans ses multiples rouages.

Par ailleurs, l'élaboration d'une éthique de travail était au cœur des débats du comité et des États généraux. À cet effet, il est recommandé à la communauté de la danse professionnelle que les différents secteurs se dotent d'un code d'éthique. Cette recommandation, tel un appel à la prise de conscience collective et à la sensibilisation, semble marquer le pas quant à l'importance d'une responsabilité partagée en matière de santé physique et mentale, mais aussi d'excellence artistique⁶.

Partager les ressources

L'objectif du quatrième chantier consistait à identifier les différentes composantes de l'infrastructure actuelle de la danse afin de recommander la mise en place de moyens pouvant maximiser son potentiel. Parmi ces enjeux, le développement, la reconnaissance et la visibilité de la danse professionnelle sur le territoire québécois (notamment par la structuration de pôles de création et de diffusion), l'internationalisation de la discipline, l'adéquation et la disponibilité des infrastructures vouées à la pratique de la danse, ainsi que le soutien public et le financement privé ont donné lieu à plusieurs recommandations dont la moitié (10 sur 20) s'adressait directement à la communauté. Cette donnée souligne l'importance d'une mobilisation (et d'une responsabilisation) du milieu quant à l'utilisation de ses infra-

structures et à l'organisation de ses structures, cela en vue d'utiliser – et de partager – avec plus d'acuité les ressources disponibles afin de favoriser le développement de la danse.

La question de l'espace (urbain et public) et des régions a révélé certaines appréhensions à propos de la réalisation de projets d'infrastructures et de la reconnaissance de lieux identitaires. L'inquiétude face à une centralisation des activités dans les villes, particulièrement à Montréal, a mené à une discussion sur la disparité des ressources et sur la présence très embryonnaire de la danse en région. À cet égard, l'idée de créer un centre québécois de la danse a suscité de forts débats. En effet, alors que le milieu souffre d'une insuffisance de ressources financières, certains redoutent la mobilisation de fonds consacrés à la réalisation de ce centre qui ne pallierait pas nécessairement la précarité vécue par tous les intervenants. Craignant notamment de concentrer toutes les activités en un lieu, soit la métropole, et de priver de ressources les plus petits lieux de la danse situés en région ou de leur faire ombrage, ils privilégieraient davantage la réalisation de multiples projets de lieux de la danse à travers le territoire, alors que pour d'autres le milieu apparaît déjà trop fragmenté. Bon nombre de participants croient qu'il serait plus cohérent (tant sur le plan financier et matériel que sur celui d'un essor durable de la discipline) de développer les structures déjà existantes et de mieux les exploiter en encourageant notamment une meilleure distribution des ressources (résidences, répartitions des studios, etc.). L'utilisation des forces vives du milieu, l'accessibilité et le partage doivent sous-tendre ce projet qui sème encore la controverse...

Espaces à défricher

Intitulé « Territoires de la danse : ancrage et nomadisme », le dernier chantier a étudié la question complexe de l'identité de la danse québécoise. Les travaux de ce comité se sont donc élaborés autour de l'identification des ancrages de la danse (qu'ils soient esthétiques, géographiques ou sociologiques), des territoires (physiques ou non) à investir et des moyens envisageables pour occuper l'espace culturel et y circuler. En parallèle, un projet de chronologie comparée de la danse au Québec a été lancé par le RQD et a conduit à la création d'une « Toile-mémoire »⁷. Véritable constellation, cette toile esquisse les liens de filiation entre la majorité des acteurs de la discipline ayant contribué à l'essor de la danse depuis le début du XX^e siècle.

Parmi les recommandations formulées par ce chantier, plusieurs adressées aux instances gouvernementales et subventionnaires soulignent l'importance de faciliter l'accès à la danse et de promouvoir sa circulation, afin de reconnaître et de valoriser les formes multiples de sa pratique. Une demande de soutien

6. Voir à ce sujet les articles de Sylvie Fortin et Sylvie Trudelle et de D^r Roger Maillet Hobden parus dans *Jeu* 119, 2006.3, p. 25-32 et p. 33-39.

7. « Toile-mémoire » réalisée par Catherine Lavoie-Marcus, avec l'appui de Michèle Febvre et de Philip Szporer.

quant aux travaux de recherche, à la production d'ouvrages sur la danse – cet art de l'éphémère ! –, de même qu'à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine a été émise. La contribution des médias pour ce qui est de la visibilité, du décloisonnement de la discipline et de l'attrait du public a également été soulignée. De plus, le territoire de la réflexion, de l'écriture et de l'archivage de la danse au Québec doit être à tout prix plus largement investi.

Par ailleurs, un des enjeux principaux de ce chantier concernait la présence de la danse dès l'enfance. En milieu préscolaire, primaire et secondaire, le régime gouvernemental prévoit l'enseignement de deux arts parmi les quatre suivants : l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Il va sans dire que le choix des arts enseignés – qui revient à la direction des écoles – s'arrête très rarement sur la danse. Un pas de géant doit donc encore être réalisé afin que la danse – dont les bienfaits de la pratique ne sont plus à prouver – s'implante dans les écoles, que s'estompent ainsi les préjugés et qu'un goût pour le mouvement se développe chez les enfants, futurs artistes et spectateurs. Une recommandation visant à faire de la danse, dans sa définition la plus inclusive, une matière obligatoire enseignée à l'école, et ce, à tous les cycles, a donc été adoptée.

Quel avenir se dessine donc pour la danse professionnelle du Québec ? *Solidarité*. Tel était le mot d'ordre des États généraux, mais également celui des « Grands Chantiers de la danse ». Lors de l'Assemblée clôturant ces Seconds États généraux, tous les participants, à l'unanimité, ont voté pour faire leur texte *Solidairement nôtre*. Tous espèrent que s'ouvre pour la danse professionnelle un avenir plus radieux, une nouvelle ère, portée par le partage et la responsabilisation. La participation active et passionnée du milieu constitue un succès, un pas important et stimulant pour la discipline. Néanmoins, les États généraux – à travers les ateliers, les débats et le choc des idées – ont également montré le caractère inévitable de certains changements de mentalité et du déploiement d'une conscience commune. Chacun doit s'y engager *concrètement*. Or, dans un contexte économique et politique des plus inquiétants, alors que plusieurs travaillent pour leur survie, comment ces changements individuels et collectifs se manifesteront-ils ? La communauté de la danse est-elle prête à mettre en commun ses ressources et ses outils ? Le pari du RQD avec ces États généraux consistait à réunir les différents acteurs du milieu de la danse pour réfléchir ensemble sur l'avenir de leur discipline. Une tâche ardue pour un milieu aux profils (et aux aspirations) si variés. En effet, si certains sont attachés à consolider et à ancrer *la* (ou *leur* ?) danse à travers les institutions existantes, d'autres militent pour repenser (et rénover) l'art chorégraphique québécois. Par ailleurs, les besoins ne sont pas les mêmes entre ceux qui cherchent à maintenir leurs acquis et ceux qui tentent de se stabiliser. Le RQD peut donc se féliciter d'avoir convoqué au

débat un milieu qui trop souvent a cru se protéger dans le consensus et le non-dit (précarité, discipline, santé...). Espérons que cette brèche effectuée dans l'individualisme ambiant conduira à une prise de conscience collective, tant en matière de santé que sur la question du partage des ressources, et que cette déclaration d'intentions solidaires adoptée par l'ensemble de la communauté ne restera pas un vœu pieu, mais bien la pierre angulaire d'un profond changement de mentalité dont dépend l'avenir de la danse (et sa relève), un art vivant, mouvant, toujours en quête d'équilibre, de force, de stabilité, mais aussi de profonds élans et de rayonnements infinis. ■



Margie Gillis prenant la parole lors de l'Assemblée plénière. © Sylvain Légare.